



PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2012

Date de Convocation

1^{er} octobre 2012

Date d’Affichage

26 octobre 2012

Nombre de délégués :

- En exercice	80
- Présents	49
- Votants	54
- Représentés	05
- Absents	26

L’an deux mille douze, le dix-neuf octobre à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur René LEFIER, Vice-président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, PIQUOIS, M. BOITEUX, Mmes HECTOR, COLAS, M. SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. D’HAENE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, YWANNE, BAYET, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHTIN, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, Mme BORDES, M.M. PELLE, GIRAULT, LEFIER, Mmes PESALOVO, DALBARD, M.M. FONTAINE, Mmes HONDERLIK, DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, VILLETTE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. CHIANESE, HENNEQUIN, SOURIT, MUNOZ, GODARD, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mme SAGOT, M.M. SAINTON, SPRIET, TOULGOAT représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Coutençon, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Dormelles, Saint-Ange-le-Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles-en-Bassée, Esmans, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes.

Représentés : Mme CARTERON représentée par Mme ROBBE, M. GIBERT représenté par Mme VILLIERS, M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. POILE représenté par M. LEFIER, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE.

Absents : M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), Mme AMIGUES (Coutençon), Mme GUYON (Gravon), M. JOLY (Dormelles), M. HOCQUARD (Villemaréchal), M. ZENI (Ville Saint Jacques), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. LENOIR (Courcelles en Bassée), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), M. MAILIER (Montereau Fault-Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. MONCLARD (Blennes), M. AOUADHI (Flagy), M. BELTZER, Mme MANGATAYE (Voulx).

Absents excusés : M.M. JEGO, TROUVÉ, BATTENDIER.

Etaiement également présents :

- M. CHAPLOT, délégué suppléant de la commune de Bazoches-les-Bray ;
- M. CARPENTIER, B.B.J. Environnement ;
- Mme ZAÏDI, Directrice du SIRMOTOM.

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

La séance est ouverte à 18 H 05, sous la présidence de Monsieur René Lefier.

M. LEFIER : Bonjour à tous. D'abord, je voudrais excuser l'absence du Président, Yves Jégo. Il est retenu par d'autres obligations.

Je demande à Mme Zaïdi de bien vouloir faire l'appel des personnes présentes à cette réunion.

(Madame Zaïdi procède à l'appel)...

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal du 04 Mai 2012 ;
- Budget Supplémentaire 2012 ;
- Fixation de la durée d'amortissement des immobilisations ;
- Approbation du Bilan d'Activités 2011 ;
- Autorisation donnée au Président à signer l'avenant n°1 à la convention de groupement ;
- Autorisation donnée au Président à signer la convention financière entre le SYTRADEM et le SIRMOTOM ;
- Autorisation donnée au Président à signer la convention d'assistance et de conseil juridique ;
- Autorisation donnée au Président à lancer une consultation pour la réalisation des travaux de fermeture et de couverture de l'aire de rechargement des camions de transfert ;
- Autorisation donnée au Président à signer la convention d'assistance architecturale pour l'extension du hall de déchargement ;
- Autorisation donnée au Président à signer le renouvellement de la convention OCAD3E ;
- Autorisation donnée au Président à signer l'avenant n°1 à la maîtrise d'œuvre relative à des travaux de construction d'une base vie et d'un quai de transfert dans le cadre de la reconstruction du CVE ;
- Achat d'un terrain contigu à la déchetterie existante de Voulx ;
- Autorisation donnée au Président à lancer une consultation pour recruter un Maître d'œuvre chargé de l'extension de la déchetterie de Voulx, de la mise aux normes des déchetteries existantes et de la construction possible d'une troisième déchetterie ;
- Rapport d'information sur le contrat collectivités de prestation de collecte et de recyclage des huiles et graisses alimentaires usagées ;
- Affaires et questions diverses.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 04 MAI 2012

M. LEFIER : Vous l'avez tous reçu. A mon avis, il exprime l'essentiel des affaires qui ont été traitées. Avez-vous des observations à faire sur ce procès-verbal ? (Non).

Je soumets aux voix.

Qui est contre ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

Il est adopté.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012

M. LEFIER : Ce document budgétaire est ce que j'appellerais un budget relais. En effet, il ne reprend en majeure partie que les résultats du Compte Administratif 2011 et les affecte bien entendu aux dépenses et aux recettes aux chapitres concernés.

En entrant dans le détail, nous constatons que ce projet de Budget Supplémentaire 2012 présente un équilibre financier de fonctionnement (page 6) arrêté à la somme de 3 204 570,74 € (en bas de page) et 3 033 965,88 € en section d'investissement (page 7).

La section de fonctionnement reprend en dépenses dans les différents chapitres budgétaires l'affectation des résultats de 2011, à savoir les charges à caractère général pour 2 173 700 €, les charges de personnel pour 1 200 € au chapitre 012 et les opérations d'ordre de transfert entre section au chapitre 042 pour 1 500 €.

Quant aux recettes de cette section, elles n'appellent aucune observation particulière, sinon qu'elles concernent (en bas de page 13) l'excédent ordinaire de l'Exercice 2011 (3 203 784,74 €) et les remboursements en salaire, etc. à l'article 6419 : 786 €.

La section d'investissement, dont le montant total est de 3 033 965,88 €, reprend pour l'essentiel les restes à réaliser de 2011 pour 2 029 965,88 €, les installations de matériel et outillage techniques à l'article 2315 pour 1 000 000 €. C'est une prévision que nous avons mis au budget pour l'aménagement du hall de déchargement dont nous allons vous parler tout à l'heure, ainsi que la réhabilitation de la déchetterie de Voulx.

Les recettes de cette section, quant à elles, s'élèvent à 3 033 965,88 €. Elles concernent pour l'essentiel l'excédent d'investissement de l'exercice 2011 pour 1 305 376,47 €, les restes à réaliser de 2011 (370 344 €) et l'affectation du résultat à l'article 1068 pour 354 245,41 €.

Voilà ce Budget Supplémentaire succinctement résumé. Le reste des pages concerne les annexes : état de la dette, état du personnel, etc. Beaucoup sont vierges, mais conformément au règlement juridique nous devons les mettre au budget.

Avez-vous des questions à formuler sur ce Budget Supplémentaire ? (Non).

Je soumets aux voix.

Qui est contre ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

Il est adopté.

FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

M. LEFIER : La dernière délibération du Comité Syndical sur les durées d'amortissement remonte au 13 février 1997. Selon la nomenclature comptable donnée depuis cette date, il convient de la compléter.

Sont proposées les durées d'amortissement suivantes :

- logiciel, mise à jour : 1 à 5 ans ;
- mobilier : 10 à 15 ans ;
- matériel de bureau : 2 à 5 ans ;
- matériel informatique : 2 à 5 ans ;
- matériel et outillage de voirie : 3 à 7 ans ;
- matériel et outillage technique : 5 à 10 ans ;
- autres immobilisations corporelles : 3 à 5 ans ;
- les biens de faible valeur et inférieurs à 500 € HT : 1 an.

Par conséquent, le Comité Syndical est appelé à se prononcer sur la nouvelle proposition de durée d'amortissement des biens.

Avez-vous des observations à formuler ? (Non).

Je soumetts aux voix.

Qui est contre ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

C'est adopté.

APPROBATION DU BILAN D'ACTIVITES 2011

M. LEFIER : Ce rapport d'activité de l'exercice 2011 a été envoyé à chaque Maire et à chaque délégué des communes adhérentes au SIRMOTOM. Je pense qu'il retrace l'ensemble des activités de 2011 pour l'ensemble du SIRMOTOM.

Je vais demander à Philippe Carpentier de nous faire un commentaire succinct sur les activités du SIRMOTOM.

M. CARPENTIER : Comme vous devez le deviner, 2011 est une année de transit entre les anciennes installations et les nouvelles. Du point de vue fonctionnement, c'est une année un peu bizarre. Nous avons travaillé sur l'ancienne usine jusqu'en mai. Nous l'avons arrêtée pour pouvoir fournir suffisamment de déchets à la nouvelle usine afin qu'elle puisse démarrer et faire ses essais. Après, la nouvelle usine a toussé un peu et nous avons été obligés de rallumer l'ancienne. Il a même fallu reprendre des déchets dans la nouvelle usine pour les ramener dans l'ancienne. En revanche, une fois rodée, cela s'est bien passé.

Nous avons eu à peu près le même phénomène sur le quai de transfert. L'ancien quai de transfert a été utilisé jusqu'au mois de septembre. Puis en septembre, nous avons mis en service le nouveau quai de transfert du SIRMOTOM. En plus, compte tenu des marchés en cours (qu'il a fallu annuler et reprendre), cela s'est produit avec des changements de transporteurs. C'est donc une année un peu atypique.

Pour résumer, nous avons un tonnage d'ordures ménagères très légèrement en chute. Bonne nouvelle : nos tonnages de collectes sélectives ont sérieusement augmentés, à l'exception du verre. Si vous voulez les chiffres, je les ai tous.

Globalement, sur le plan financier, nous nous en sortons tout juste par rapport au marché passé avec Veolia. La collecte des ordures ménagères n'est pas très chère, donc nous ne gagnons pas beaucoup sur les tonnages. En revanche, les collectes sélectives sont très onéreuses compte tenu du volume des emballages. Au global, nous arrivons à équilibrer et

nous tenons dans le budget, mais en fin d'année je crois qu'il nous reste 9 000 € sur 2 M€. Nous sommes passés juste.

La mise en place de la déchetterie industrielle nous a amenés à orienter sérieusement les commerçants et artisans à l'utiliser. Le fait que nous ayons institué des badges sur les déchetteries a entraîné une chute sérieuse des tonnages. L'ordre de grandeur des chutes est de 10, 12 % de fréquentation, même 16 % sur Montereau (de mémoire), et une chute d'à peu près 11 % des tonnages. Compte tenu de ces éléments, nous respectons largement le budget. C'est une bonne chose car il y a deux ans nous envisagions de créer une déchetterie industrielle pour désengorger les déchetteries actuelles. Là, ce n'est plus du tout l'objet. Si nous créons des déchetteries, ce sera dans le but de les mettre à proximité de la population et non pour désengorger les déchetteries actuelles.

Côté tri, en septembre/octobre 2011 nous avons eu quelques aléas avec le Centre de tri de Nangis. Nous avons toujours un important taux de refus de tri. Ils arrivent à un taux de refus de tri de 23 %. C'est un peu anormal. Monsieur Jégo s'en est ému et cela semble désormais fonctionner un peu plus régulièrement.

La nouvelle usine a fini par tourner correctement à partir de mi-mai, mi-juin, mais avec des arrêts importants. Dès que nous la faisons tourner, nous découvrons un problème et il fallait l'arrêter pour apporter des améliorations, et ce, jusqu'à ce que cela fonctionne bien. En juin elle tournait pratiquement correctement. En juillet nous avons encore attendu un peu pour engager la Délégation de Service Public que nous avons confiée à SOVALEM.

SOVALEM a pris en charge la Délégation de Service Public à partir du 1^{er} août, sachant que nous étions encore en période de mise en service industrielle, sous tutelle et sous la conduite du fabricant. Cette mise en service industrielle s'est terminée en septembre. Après, nous avons encore été amenés à arrêter l'usine de temps en temps, surtout pour l'améliorer. Depuis la fin de l'année, nous pouvons dire qu'elle fonctionne bien avec des performances bien meilleures que prévu côté valorisation électrique et vente de chaleur. Nous sommes un peu gênés par les consommations de chaux et l'évacuation des REFIOM. Cependant, quand on fait le bilan global de la DSP, il reste très positif.

Dernièrement, le maître d'œuvre a prononcé la réception de l'usine, et elle devrait être acceptée par le Syndicat aujourd'hui ou lundi.

M. LEFIER : Merci. Avez-vous des questions à formuler sur ce rapport d'activités ? (Non).

Je considère que le Comité Syndical a pris acte de ce rapport d'activités. Maintenant, il appartiendra à chacune des communes de se prononcer sur ce rapport.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT
--

M. LEFIER : En effet, le SIRMOTOM et le SYTRADEM ont signé une convention de groupement encadrant les relations entre les deux Syndicats pour la construction d'une usine d'incinération.

Compte tenu de son objet et de sa durée, la convention de groupement initiale établie en juin 2004 ne semble pas permettre la passation des contrats liés à la déconstruction de l'ancienne usine. Afin de clarifier ce point et ainsi permettre de sécuriser les marchés, nous

vous proposons aujourd'hui d'établir un avenant précisant que les marchés associés s'entendent également des marchés de désamiantage et de déconstruction de l'ancienne usine.

Il appartient donc à l'assemblée d'autoriser M. Le Président à signer cet avenant à la convention de groupement.

Avez-vous des questions particulières à poser sur cet avenant ? (Non).

Je sou mets aux voix.

Qui est contre ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

C'est adopté.

<p style="text-align: center;">AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION FINANCIERE ENTRE LE SYTRADEM ET LE SIRMOTOM</p>

M. LEFIER : Dans le cadre des travaux de parachèvement et de remise en état du site, le groupement SYTRADEM – SIRMOTOM a organisé les procédures de publicité et de mise en concurrence qui ont permis de désigner les entreprises qui seront chargées d'exécuter :

- les travaux de désamiantage du four d'incinération,
- la déconstruction sélective de l'ancienne usine,
- le réaménagement du site avec la création d'un bassin de compensation des crues,
- d'une plateforme de 1 000 m², d'un parking de 36 places et d'un réseau d'eaux pluviales.

Cette convention aura pour objet de prévoir les conditions d'exécution ou de participation financière du SIRMOTOM dans le cadre de la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus.

En contrepartie de la réalisation de ces travaux, le SIRMOTOM devra bien entendu indemniser le SYTRADEM pour ces travaux.

Aussi, les membres du Comité Syndical sont appelés aujourd'hui à se prononcer sur ce projet de convention.

Avez-vous des questions sur ce projet de convention ? (Non).

Je sou mets aux voix.

Qui est contre ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

Il est adopté.

<p style="text-align: center;">AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL JURIDIQUE</p>
--

M. LEFIER : L'ancien marché d'assistance et de conseil juridique est arrivé à son terme, c'est-à-dire le 1^{er} février 2012.

Le Syndicat entend recruter un conseil juridique pour les questions ponctuelles susceptibles de se poser dans le cadre de l'activité courante du Syndicat, en particulier en matière de droit des marchés publics. Cela me semble important.

Compte tenu de la nature des prestations ainsi que de leur montant prévisionnel, le SIRMOTOM a lancé en juillet dernier, une nouvelle consultation dans le cadre d'une procédure adaptée.

En août 2012, le SIRMOTOM a reçu 2 offres : une offre du cabinet RAVETTO ASSOCIES et une seconde du cabinet PEYRICAL.

Le choix s'est porté sur le cabinet RAVETTO en tant qu'attributaire du marché. Ce choix s'est fait sous les critères suivants :

- un critère technique, bien entendu. Le cabinet RAVETTO ASSOCIES a bénéficié d'une meilleure expérience professionnelle avec des organismes de même nature ;
- un critère prix, bien évidemment. Le cabinet RAVETTO a proposé un prix horaire HT de 185 € contre 230 € pour le cabinet PEYRICAL.

Aussi, il vous est aujourd'hui demandé d'approuver le projet de convention et d'autoriser le Président à signer la convention d'assistance et de conseil juridique et tout document s'y référant.

Avez-vous des questions à poser sur cette convention juridique ?

Mme SAGOT : Dans la convention, vous ne précisez pas si c'est TTC ou HT.

Mme ZAIDI : C'est hors taxe. La délibération le précisait. Si vous souhaitez que nous le rajoutions, nous le ferons.

M. LEFIER : A partir du moment où un prix n'est pas précisé, il est HT. Cependant, il est quand même bon de le préciser.

Mme ZAIDI : Nous allons quand même le remettre, vous avez raison.

M. LEFIER : D'autres questions ? (Non).

Je sou mets aux voix.

Qui est contre ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

C'est adopté.

<p style="text-align: center;">AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A LANCER UNE CONSULTATION POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE FERMETURE ET DE COUVERTURE DE L'AIRE DE RECHARGEMENT DES CAMIONS DE TRANSFERT</p>

M. LEFIER : En partenariat avec le SYTRADEM, le SIRMOTOM a construit sur le site du C.V.E. un quai de transfert du produit de ses collectes sélectives vers le Centre de tri de Nangis. Après plusieurs mois de fonctionnement, il s'avère que, malgré toutes les précautions prises pour le rechargement des camions, les envols de déchets sont trop importants pour pouvoir maintenir la propreté du site. Effectivement, cela pose un gros problème.

Afin de remédier à cette situation, il convient d'autoriser le Président à lancer une consultation pour réaliser les travaux de fermeture et de couverture de l'aire de rechargement des camions et de confier la maîtrise d'œuvre des travaux au Cabinet Merlin

par avenant à leur marché. Le budget de l'opération est estimé à 300 000 €. Monsieur Carpentier, pouvez-vous nous dire quelques mots là-dessus ?

M. CARPENTIER : Nous sommes presque obligés de confier la maîtrise d'œuvre par avenant au Cabinet Merlin. Je vous rappelle que le SIRMOTOM avait passé une mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet Merlin pour construire la base vie des rippers et le quai de transfert du SIRMOTOM. En ce moment, nous avons donc un marché avec le Cabinet Merlin et il y a un problème d'unicité de conception. Le hall que l'on va construire va s'appuyer sur l'ancienne usine, il récupère les réseaux d'eaux pluviales, les voiries ou autres de l'usine actuelle. Pour des problèmes de responsabilité, surtout de garantie décennale, nous n'avons pas le choix du concepteur. En plus, ils nous font des conditions financières assez raisonnables. Ils ont tous les plans et tout ce qu'il faut pour le faire. Nous n'avons pas vraiment le choix et en plus, c'est une bonne chose.

M. LEFIER : Des questions ?

Je soumetts aux voix.

Qui est contre ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

C'est adopté.

<p style="text-align: center;">AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION D'ASSISTANCE ARCHITECTURALE POUR L'EXTENSION DU HALL DE DECHARGEMENT</p>
--

M. LEFIER : Il s'agit du même dossier, avec le recrutement d'un architecte. Le SIRMOTOM souhaite s'assurer de la cohérence technique et architecturale de cet ouvrage avec le complexe récemment achevé. En fin de compte, de manière claire et banale, nous proposons de reprendre le même architecte qui avait assuré la coordination du complexe au C.V.E.

Nous sommes obligés de passer une nouvelle convention avec cet architecte AT&E. Y a-t-il des questions ? (Non).

Je soumetts aux voix.

Qui est contre ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

C'est adopté.

<p style="text-align: center;">AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION OCAD3E</p>

M. LEFIER : La filière de collecte et de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) est opérationnelle depuis le 15 novembre 2006 pour les DEEE ménagers.

Les DEEE ménagers sont collectés soit par la distribution, dans le cadre du "un pour un" (dans ce cas, le distributeur reprend l'ancien équipement lors de la vente d'un nouvel équipement), soit par les collectivités qui ont mis en place une collecte sélective (en général

en déchetterie), soit par les opérateurs du réemploi, lorsque les équipements peuvent être réutilisés. Les DEEE sont ainsi collectés et enlevés, puis traités par les prestataires des organismes coordonnateurs qui garantissent un haut niveau de dépollution et de recyclage. OCAD3E est un organisme coordonnateur agréé par l'Etat avec lequel il convient de conventionner.

Y a-t-il des questions sur ce dossier ? (Non).

Aujourd'hui, je vous demande donc d'autoriser le Président à signer une nouvelle convention puisque la précédente arrivera à échéance début 2013.

Je soumets aux voix.

Qui est contre ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

C'est adopté.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER L'AVENANT N°1 A LA MAITRISE
D'ŒUVRE RELATIVE A DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE BASE VIE ET D'UN QUAI
DE TRANSFERT DANS LE CADRE DE LA RECONSTRUCTION DU CVE**

M. LEFIER : C'est toujours le même dossier. Il s'agit de prendre un maître d'œuvre pour réaliser ce nouvel ouvrage. Pour cette maîtrise d'ouvrage, nous pensons que le concours du Cabinet Merlin est souhaitable. Il a suivi l'ensemble de l'opération. Pour cela, nous sommes obligés de passer un avenant n°1 au contrat initial. Avez-vous des questions ? (Non).

Je soumets aux voix.

Qui est contre ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

C'est adopté.

**ACHAT D'UN TERRAIN CONTIGU A LA DECHETTERIE EXISTANTE DE
VOULX**

M. LEFIER : C'est une affaire importante. Madame Jeannine Messier a avisé le SIRMOTOM de son intention de vendre son terrain situé sur la commune de Voulx – rue de Saint Ange. Le SIRMOTOM a pour projet l'extension de sa déchetterie de Voulx contiguë à la parcelle de Mme Messier.

Aussi, il vous est proposé d'acquérir un lot A d'une superficie de 2 670 m², au prix de 28 € le m². Le syndicat prendra à sa charge tous les frais résultants de cette transaction (notaire, etc.)

En effet, l'acquisition de ce terrain me paraît extrêmement importante car nous avons une mise aux normes à faire rapidement. Toutefois, nous manquons de superficie. Cela veut dire que les difficultés vont s'accumuler et dans quelques années, nous serons dans un état critique.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

M. PIERRE : Le prix du terrain de 28 € le m² me paraît élevé. Dans quelle zone est-ce ?

Mme ZAIDI : Cela fait deux ans que nous essayons de racheter une parcelle de terrain autour de cette déchetterie. La première proposition de ce propriétaire était à 48 € le m². Nous n'avons évidemment pas voulu. Cela nous semblait démesuré. Or, il a vendu le fond de la déchetterie à 48 € le m². Il restait donc cette solution, sur cette dernière parcelle. Nous aurions pu le laisser passer en le laissant vendre au prix qu'il voulait. Cependant, nous avons pris le parti de négocier au maximum avec lui. De 48 €, nous sommes descendus à 28 €.

Effectivement, l'estimation des Domaines est à 12 € le m². J'ai saisi le Service des Domaines en lui expliquant la situation. Il a émis un avis favorable à 28 € le m², même s'il l'estime à 12 € le m². A partir du moment où le prix total du lot de la parcelle concernée ne dépasse pas 72 000 €, le Service des Domaines n'y voit pas d'inconvénient. Après, c'est à vous de voir si vous êtes d'accord ou non avec ces 28 €. Sachez-le, si nous n'acceptons pas ces conditions-là, il le vendra et nous n'aurons plus aucune possibilité pour pouvoir agrandir cette déchetterie. Avec les nouvelles mesures imposées par la réglementation de mars 2012 et les nouvelles REP à mettre en place, à court terme, il faudra fermer la déchetterie. En effet, nous ne pourrons plus la mettre aux normes, ni l'agrandir.

M. LEFIER : Acquérir ce terrain me paraît quand même être la solution la plus raisonnable et la moins chère. Reconstruire une déchetterie dans sa totalité n'est pas non plus l'objectif.

D'autres questions sur ce sujet ? (Non).

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'acquisition d'un lot d'une superficie d'environ 2 670 m² contigu à la déchetterie existante, bien entendu ;

D'approuver la prise en charge par le Syndicat des frais de notaire et de géomètre ;

Enfin, d'autoriser le Président à prendre toute mesure d'exécution de la présente proposition et notamment signer l'acte notarié au nom et pour le compte du SIRMOTOM auprès de Maître ROCH & ROLLAT ROCH Claire (notaires associés) à Montereau.

Qui est contre ? (0)

Qui s'abstient ? (1 voix : M. Rodriguez de Saint Ange)

C'est adopté.

<p>AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A LANCER UNE CONSULTATION POUR RECRUTER UN ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE CHARGE DE L'EXTENSION DE LA DECHETTERIE DE VOULX, DE LA MISE AUX NORMES DES DECHETTERIES EXISTANTES ET DE LA CONSTRUCTION POSSIBLE D'UNE TROISIEME DECHETTERIE</p>

M. LEFIER : Il est nécessaire de lancer une consultation relative au recrutement d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage qui serait engagé pour mener 3 missions.

La 1^{ère} mission concerne la mise aux normes des déchetteries de Montereau et Voulx afin d'être en accord avec la nouvelle législation sur la sécurité.

La 2^{ème} mission concerne l'extension de la déchetterie de Voulx. Aujourd'hui -nous le disions à l'instant-, la déchetterie de Voulx n'est pas en adéquation avec la fréquentation constatée. L'acquisition de ce nouveau terrain nous semble indispensable.

La 3^{ème} mission concernerait la construction possible d'une 3^{ème} déchetterie. Actuellement, le SIRMOTOM est à la recherche d'un terrain pour une 3^{ème} déchetterie. Dans l'éventualité de l'acquisition d'un terrain, il s'avèrera nécessaire de mettre en œuvre la construction de cette nouvelle déchetterie.

Aussi, il est demandé aux membres du Comité d'autoriser le Président à lancer une consultation, notamment pour le recrutement d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage qui sera chargé de la mise aux normes environnementales des déchetteries existantes.
Avez-vous des questions à poser sur ce sujet ? (Non).

Je sou mets aux voix.
Qui est contre ? (0)
Qui s'abstient ? (0)
C'est adopté.

RAPPORT D'INFORMATION SUR LE CONTRAT COLLECTIVITES DE PRESTATION DE COLLECTE ET DE RECYCLAGE DES HUILES ET GRAISSES ALIMENTAIRES USAGEES

M. LEFIER : Nous devons vous donner cette information.

Le SIRMOTOM a confié à la société H.E.R. Environnement la collecte des huiles collectées sur ses deux déchetteries, les huiles et graisses alimentaires usagées.

Cette collecte est effectuée une fois par mois.

Le prestataire s'engage à diriger les déchets collectés vers des installations de traitement ou de valorisation appropriées.

Un contrat par déchetterie a été signé le 2 juillet 2012 et conclu pour une durée de 60 mois à compter de la date de signature du contrat.

L'installation des contenants, la collecte et le traitement des huiles alimentaires sont assurés gratuitement par H.E.R. qui les valorise pour leur redonner une seconde vie comme biocombustible et bio lubrifiant.

Avez-vous des questions sur ce dossier ? (Non).

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Ordre du jour remis sur table :

Exonération des professionnels sur la tarification des cartons apportés en déchetterie

M. LEFIER : Nous ajoutons ce point à l'ordre du jour. Je demande à Mme Zaïdi d'intervenir sur ce dossier.

Mme ZAIDI : Depuis que nous demandions aux artisans/commerçants de "badger" et de régler leurs dépôts, nous nous sommes rendu compte que nous avons une baisse plus que significative des tonnages de cartons. Nous retrouvons à nouveau ces cartons dans les ordures ménagères. Nous savons très bien que les plus gros consommateurs de cartons sont les artisans/commerçants. Selon un petit sondage réalisé auprès des artisans/commerçants qui utilisent notre déchetterie pour déposer leurs déchets, ils ne comprennent pas pourquoi nous leur facturons les dépôts de cartons. Pour eux, il est aussi simple de les mettre dans les bacs OM.

Il faut le savoir, en termes de valorisation, ce sont les cartons qui nous coûtent le moins cher et ils nous rapportent le plus en termes de subventions pour le total fibreux que l'on déclare à Eco Emballages. Nous vous proposons donc de sortir la tarification des cartons pour les artisans/commerçants et de les laisser déposer gratuitement leurs cartons à la déchetterie. Ce, plutôt que de les inciter à les remettre dans les bacs OM qui vont à l'incinération. J'ai regardé depuis janvier 2012 sur la totalité, il a été déposé à la déchetterie et facturé aux

artisans/commerçants à peu près 30 € de cartons. Il me semble plus important de se passer des 30 € et de ne pas retrouver ces cartons dans les bacs OM. Ainsi, ils n'iront pas à l'incinération. L'idée est qu'ils aillent plutôt dans le total fibreux que nous déclarons à Eco Emballages.

M. CARPENTIER : Il faudrait presque leur donner de l'argent pour qu'ils nous amènent leurs cartons.

Un délégué : Si nous mettions des puces pour peser les poubelles, ils seraient peut-être incités à les emmener plutôt qu'à les laisser. On investit dans tous les domaines, mais celui-ci on ne veut pas y toucher.

Mme ZAIDI : C'est la mise en place de la redevance incitative. Après, effectivement, mettre des puces sur des bacs coûte aussi cher que de racheter des bacs directement "pucés". Aujourd'hui, nous avons un parc de bonne qualité, comparé à d'autres Syndicats. Il faudrait donc à nouveau réemprunter pour rechanger tous les bacs. C'est un choix. Financièrement, ce serait un gros investissement.

M. LEFIER : Comme en début de mandat nous nous sommes engagés dans la stratégie d'une pression fiscale zéro jusqu'à la fin du mandat, je n'imagine pas vous demander une cotisation supplémentaire pour mettre en place une nouvelle forme de collecte. Effectivement, cela semble intéressant. C'est quand même d'actualité.

Le même délégué : Sinon, ce sont toujours les mêmes qui paient pour les autres.

M. LEFIER : Enfin, cela n'a pas que des avantages non plus. Nous retrouvons des dépôts sauvages, des dépôts chez le voisin aussi, cela se voit. J'ai vu ça en Alsace, il y a quelques années. Cependant, cela a des avantages, pas que des inconvénients. D'autres questions ?

Une déléguée : A Bazoches, nous sommes dirigés sur la déchetterie de Bray. A Bray, auront-ils les mêmes avantages ?

Mme ZAIDI : Non, vous êtes dirigés vers la déchetterie, c'est un choix.

La même déléguée : Non, ce n'est pas un choix, mais un accord.

Mme ZAIDI : Oui. Cet accord a été passé pour vous permettre d'utiliser les déchetteries les plus proches de vous. Cependant, vous avez quand même le choix et la liberté de venir à Montereau.

La même déléguée : Enfin, vous vous rendez compte !

Mme ZAIDI : Oui ! C'est bien pourquoi nous cherchons des terrains et essayons de construire des déchetteries. On ne peut pas imposer cette façon de voir aux déchetteries du SMETOM, qui ont leur propre règlement. C'est complètement indépendant.

M. LEFIER : C'est vrai. D'autres questions ?

M. GIRAULT : Nous parlons de plus en plus de la baisse des tonnages collectés. Quel impact cela va-t-il avoir ? On circule dans d'autres régions et on s'aperçoit que les tonnages baissent globalement de 5 à 8 %.

Mme ZAIDI : De quels tonnages parlez-vous ?

M. GIRAULT : La collecte des ordures.

M. LEFIER : Des déchets ménagers ?

M. GIRAULT : Quel impact cela va-t-il avoir ? Quelle décision faut-il prendre ?

Mme ZAIDI : A quel niveau ?

M. GIRAULT : Des camions vont passer et revenir à moitié vides.

M. LEFIER : Non ! Nous ne sommes pas encore dans ce cas de configuration !

Mme ZAIDI : Non, nous n'en sommes pas là ! La baisse n'est pas aussi importante. Nous l'exprimons au niveau du Syndicat -je ne parle pas au niveau national- et elle n'est pas aussi importante. L'optimisation de l'utilisation des camions des tournées a été revue lors du dernier contrat d'exploitation. Les nouveaux tonnages ont donc été pris en compte. Quand on renouvelle les contrats de collectes, nous le faisons sur les bases des deux ou trois dernières années. La baisse des tonnages est donc maintenant amorcée depuis un certain nombre d'années. Nous ne restons pas toujours sur les mêmes données. A chaque fois que nous renouvelons le contrat, ils repensent optimisation et refont les tournées, quitte à supprimer un camion.

M. LEFIER : De même, les gens trient davantage et mieux. Ce que nous ne trouvons pas dans les poubelles en déchets ménagers, nous le retrouvons dans les poubelles de recyclage.

Mme. ZAIDI : Pour donner les statistiques OM : en 1996, il y avait 22 311 tonnes et en 2011 22 501 tonnes. Ce, avec une évolution de population.

M. CARPENTIER : Nous avons perdu beaucoup en ordures ménagères. Ce que nous avons perdu en OM, nous l'avons retrouvé en produits recyclés. Le gisement global n'a pas changé, mais nous avons enlevé le verre, etc.

Affaires et questions diverses

Mme SAGOT : Au moins de septembre, M. Jégo avait dit que nous passerions au tribunal pour la subvention au niveau de la Région. Où en est le dossier ?

M. LEFIER : Effectivement, ce contentieux n'a pas encore débouché, il est en cours. Je pense que nous aurons un début de résultat en début d'année prochaine. D'autres questions ? (Non).

Pour ma part, je n'ai pas d'affaires diverses.

S'il n'y a plus d'autres questions, je vous remercie de votre présence et je lève la séance.

La séance est levée à 18 H 50.